



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la cinquième séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville tenue le lundi 8 mai 2023 à 20 h 00 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 2 - Mme Vanessa Lemoine
Siège # 3 – M. Jean-Paul Chandonnet
Siège # 4 – Mme Isabelle Hébert
Siège # 5 – Mme Christine Langelier
Siège # 6 – M. Léonard Gaudette

Est absent, le conseiller :

Siège # 1 - M. Hugo Laporte

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Guy Robert.

La personne qui préside la séance, soit M. Guy Robert informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. Guy Robert, ne votera pas sur les décisions, tel que le lui permet la loi.

Mme Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, assistent également à cette séance.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CORRESPONDANCE**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 AVRIL 2023**
- 5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 ÉTAT DE LA TRÉSORERIE**
 - 5.2. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT**
 - 5.3. ENTREPRISE S. GAUDETTE – SOUMISSION POUR TRAVAUX DIVERS AU BUREAU MUNICIPAL**
 - 5.4. UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DE LA PART DU MTMD- CONFORMITÉ**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 PROCÈS-VERBAL DE LA RARC**
 - 7.2 MODIFICATION DU COÛT DU LOYER FIXE DU COMPTEUR D'EAU**
 - 7.3 PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM**
 - 7.4 PROCÈS-VERBAL DE LA MRC**
 - 7.5 USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE DE LA STATION DE POMPAGE**
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1. SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉS D' ACTIONS LOCALES 2023-2024**



8.2. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AN 1 - ADOPTION

8.3. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – MRC DES MASKOUTAINS

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. FACTURE D'EXCAVATION MICHEL LEMAY - DÉNEIGEMENT

9.2. ENTRETIEN DES CHEMINS L'HIVER – ANNÉE OPTIONNELLE – AVIS DE RENOUVELLEMENT

9.3. RANG FLEURY – EMPIERREMENT DE LA SECTION NON ASPHALTÉE

9.4. APPEL D'OFFRES SUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉ – RÉSULTATS

9.5. APPEL D'OFFRES SUR LES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – RÉSULTATS

9.6. TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL RUE LAMOUREUX ET RUE CLAING – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS – APPEL D'OFFRES

10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

10.1. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – AVRIL 2023

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. OTJ ST-BERNARD INC. – PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2023

11.2. OTJ ST-BERNARD INC. – CONCILIATION BANCAIRE D'AVRIL 2023

11.3. OTJ ST-BERNARD INC. – BILAN DU FESTIVAL DE MUSIQUE

TRADITIONNELLE 2023

11.4. OTJ ST-BERNARD INC. – DEMANDE D'APPUI – PROJET VEILLÉE DE DANSE DE LA FÊTE NATIONALE

11.5. OTJ ST-BERNARD INC. – DEMANDE D'APPUI ET AUTORISATION – DÉPÔT D'UN PROJET AU FONDS AGRIESPRIT

12. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.1. RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

12.2. SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE OFFERT PAR GESTIM – DÉSIGNATION DES PERSONNES-RESSOURCES

12.3. ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE 2017-02

13. VARIA

13.1. PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES

13.2. PROCLAMATION - JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

13.3. PROCLAMATION - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

13.4. PROCLAMATION – MAI, MOIS DE SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

13.6. DEMANDE D'APPUI – INITIATIVE MUNICIPALE AFIN DE DEMANDER UNE BONIFICATION DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

13.7. APPUI D'UN COLLECTIF DE SIGNATAIRES CONCERNANT LA DÉNONCIATION D'ACTIONS D'INTIMIDATION AU SEIN DE L'APPAREIL MUNICIPAL

13.8. PROPOSITION D'EXTENSION DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DE

BIOSPHERE DU MONT SAINT-HILAIRE – APPUI ET ENGAGEMENT

13.9. DEMANDE DE DON – INSTITUT DOUGLAS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Guy Robert déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023.05.01

SUR UNE PROPOSITION DE Léonard Gaudette
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance reçue en avril 2023 a été remise aux membres du conseil.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 AVRIL 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 4 avril 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE

2023.05.02

SUR UNE PROPOSITION DE Jean-Paul Chandonnet
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 tel que déposé.

5. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

5.1 ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

État des comptes

Bilan au 30 avril 2023

Solde aux comptes	Montant
Fonds d'administration	124 397.37 \$
Part de qualification	5,00 \$
Fonds - Élections	5 000,00 \$
Épargne à terme-Fonds d'administration	369 387.43 \$
Épargne à terme-Fonds de roulement	26 774.39 \$
TOTAL	525 564.19\$

Solde de la dette au 30 avril 2023

Emprunt/ fonction	Montant
No.1 Financière Banque nationale INC.- Réseau d'égout	652 700,00 \$
No.2 Financière Banque nationale INC.- Réseau d'égout	486 300,00 \$
SOLDE DES EMPRUNTS	1 139 000,00 \$

Encaissements

Période du : 1er avril au 30 avril 2023

Poste/Description	Montant
54 13199 000 Intérêts courus à recevoir	75,84 \$
01 26200 000 Intérêts sur arrérages	175,71 \$
54 13100 000 Taxes à recevoir	40 355,66 \$
54 13102 000 Taxes à recevoir - égout rue de l'École	589,58 \$



54 13920 000	Mutations à recevoir	1 918,67 \$
54 13910 000	Autres comptes à recevoir	840,84 \$
54 13593 000	Amende et pénalité (cour régionale)	1 065,00 \$
01 24300 000	Redevance matières résiduelles	10 960,03 \$
TOTAL		55 981,33 \$

Décaissements

Poste/Description		Montant	Solde cumulé	% budget
02 1000 /Administration générale				
02 11000	Conseil	2 928,68 \$	11 714,72 \$	27,18%
02 12000	Application de la loi	0,00 \$	209,97 \$	2,47%
02 13000	Gestion financière et administrative	16 019,67 \$	89 314,96 \$	35,68%
02 14000	Greffe	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
02 15000	Évaluation	291,11 \$	3 234,40 \$	12,94%
02 19000	Autres	7 389,02 \$	46 687,98 \$	70,96%
02 2000/Sécurité publique				
02 21000	Police	256,52 \$	963,62 \$	0,68%
02 22000	Sécurité incendie	0,00 \$	700,04 \$	0,81%
02 23000	Sécurité civile	924,94 \$	4 516,68 \$	34,74%
02 29000	Autres	0,00 \$	1 031,08 \$	56,34%
02 3000/Transport				
02 32000	Voirie municipale	8 832,08 \$	37 163,69 \$	18,31%
02 33000	Enlèvement de la neige	17 854,20 \$	72 516,96 \$	70,92%
02 34000	Éclairage des rues	574,42 \$	1 667,67 \$	16,24%
02 35500	Circulation et stationnement	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
02 36000	Transport collectif	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
02 37000	Transport en commun	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
02 39000	Autres	0,00 \$	89,23 \$	14,87%
02 4000/Hygiène du milieu				
02 41000	Eau et égout	16 041,88 \$	76 878,27 \$	37,33%
02 45000	Matière résiduelle	5 405,46 \$	14 978,97 \$	20,79%
02 46000	Cours d'eau (Amyot...)	57 840,52 \$	57 840,52 \$	
02 47000	Protection de l'environnement	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
02 49000	Autres	0,00 \$	2 916,50 \$	9,48%
02 6000/Aménagement, urbanisme et développement				
02 61000	Aménagement, urbanisme et zonage	611,81 \$	2 669,12 \$	26,69%
02 7000/Loisirs et culture				
02 70100	Activités récréatives	7 730,42 \$	32 229,96 \$	23,96%
02 70200	Activités culturelles	212,51 \$	1 439,15 \$	19,81%
02 9000/Frais de financement				
02 90000	Total des frais de financement	0,00 \$	15 460,33 \$	54,25%
TOTAL		142 913,24 \$	474 223,82 \$	
23 01000	Total des immobilisations	254,07 \$	3 489,31 \$	1,04%

Transferts à la caisse :

Du compte	Au	À transférer
Transfert de l'épargne à terme vers le compte-chèques		
Épargne à terme ET1 fond adm 05	EOP chèque 05	631,43 \$



Épargne à terme ET1 fonds roulement 05	EOP chèque 05	47,39 \$
Remboursement au fonds de roulement emprunt court terme		
Caisse populaire compte ch 05	ET1 fonds roulement 05	10 000,00 \$
Remboursement au fonds de roulement 1er versement sur 10 (réfection du 4e Rang)		
Caisse populaire compte ch 05	ET1 fonds roulement 05	5 103,00 \$

Transferts budgétaires

No de grand-livre	Description	Débit (+)	Crédit (-)
02 19000 494	Cotisations et abonnements	82,00 \$	
02 19000 527	Entretien du photocopieur		82,00 \$
02 19000 671	Logiciel/équip. Informatiques	890,00 \$	
02 19000 347	Site Web		890,00 \$
02 45211 951	Écocentres	10,00 \$	
02 45110 446	Bien laissés sur la voie publique		10,00 \$
02 70191 141	Salaires cuisine collective	6 620,00 \$	
02 70191 222	R.R.Q.	370,00 \$	
02 70191 232	A.E.	114,00 \$	
02 70191 242	F.S.S.	271,00 \$	
02 70191 252	C.N.E.S.S.T.	124,00 \$	
02 70191 262	R.Q.A.P.	45,00 \$	
02 70191 282	Assurance-salaire	655,00 \$	
02 70195 141	Salaire coord. En loisirs		6 620,00 \$
02 70195 222	R.R.Q.		370,00 \$
02 70195 232	A.E.		114,00 \$
02 70195 242	F.S.S.		271,00 \$
02 70195 252	C.N.E.S.S.T.		124,00 \$
02 70195 262	R.Q.A.P.		45,00 \$
02 70195 282	Assurance-salaire		655,00 \$

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport de dépenses autorisées du mois dernier ;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement numéro 2018-11, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à l'article 961.1 du Code municipal ;

ATTENDU QUE ces documents sont annexés et font partie intégrante de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.03

SUR UNE PROPOSITION D'Isabelle Hébert
 APPUYÉE PAR Christine Langelier
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'état de la trésorerie d'avril 2023 tel que soumis ;

D'APPROUVER le rapport des dépenses totalisant 142 913,24 \$;



D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée ;

D'AUTORISER le remboursement au fonds de roulement pour le 1^{er} versement de 10 (Réfection du 4^e rang) au montant de 5 103,00 \$.

5.2. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT

La directrice générale dépose au conseil le rapport annuel de gestion contractuelle 2022, conformément à l'article 938.1.2 du code municipal et à l'article 29 du règlement 2020-02 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

5.3. ENTREPRISE S. GAUDETTE – SOUMISSION POUR TRAVAUX DIVERS AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'un interrupteur situé au sous-sol du bureau municipal fait défaut ;

CONSIDÉRANT QUE le service de prévention incendie a recommandé de rendre opérationnel l'éclairage d'urgence dans les cages d'escalier du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le thermostat contrôlant le chauffage de la bibliothèque est défectueux ;

CONSIDÉRANT la soumission d'Entreprise S. Gaudette pour effectuer ces trois travaux au bureau municipal dont la somme est de 325,76 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.04

SUR UNE PROPOSITION Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la soumission au montant de 325,76 \$ plus les taxes applicables d'Entreprise S. Gaudette et de payer la due somme au poste budgétaire : 02 19000 521

Monsieur le conseiller Léonard Gaudette s'est abstenu de participer aux discussions et de voter sur la question.

5.4. UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DE LA PART DU MTMD- CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville une aide financière de 98 604 \$ dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette aide doit servir à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 qui sont sous responsabilités municipales;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.05

SUR UNE PROPOSITION Léonard Gaudette
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'informer le Ministère que l'utilisation de l'aide financière versée s'est fait en conformité avec les modalités du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20h31 à 20h32

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions. La directrice générale indique qu'aucune question ne lui a été acheminée par courriel concernant les sujets à l'ordre du jour.



7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 PROCÈS-VERBAL DE LA RARC

Le procès-verbal d'avril 2023 de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RARC) a été remis aux membres du conseil.

7.2 MODIFICATION DU COÛT DU LOYER FIXE DU COMPTEUR D'EAU

ATTENDU que la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre a modifié le coût du loyer fixe du compteur d'eau, le faisant passer de 220 \$ à 310 \$, par sa résolution 23-04-25 ;

ATTENDU que ce coût est décrit à l'article 8 du *Règlement 2021-04 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau* et qu'il peut être modifié par voie de résolution ;

2023.05.06

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de remplacer l'article 8 du *Règlement 2021-04 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau* par le suivant :

ARTICLE 8 **COMPTEUR D'EAU**

Un compteur d'eau doit être installé au bâtiment principal et dans un endroit facilement accessible en tout temps pour en permettre l'entretien et la lecture. Un robinet d'arrêt doit être installé par le propriétaire, à ses frais, sur la conduite, immédiatement avant le compteur d'eau. Le compteur d'eau est fourni et installé par le Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, moyennant un loyer fixe de 310 \$. Ce coût unitaire peut être modifié par résolution, en tout temps.

L'usage de l'eau sera mesuré au moyen dudit compteur d'eau. Chaque fois qu'un compteur d'eau manquera d'enregistrer correctement la quantité d'eau écoulee, le montant de la consommation sera établi en faisant une moyenne de la consommation des deux dernières années.

7.3 PROCÈS-VERBAL DE LA RIAM

Le procès-verbal d'avril 2023 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a été remis aux membres du conseil.

7.4 PROCÈS-VERBAL DE LA MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains sont disponibles sur le site de la MRC des Maskoutains.

7.5 USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE DE LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE le panneau de contrôle de la station de pompage doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2023 prévoit ce remplacement ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de MEI Assainissement d'une somme de 5 318,40 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.07

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :



D'ACCEPTER l'offre de service de MEI Assainissement d'une somme de 5 318,40 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement du panneau de contrôle de la station de pompage ;

D'AUTORISER le paiement en temps et lieu au poste : 02 41400 527.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉS D' ACTIONS LOCALES 2023-2024

CONSIDÉRANT le dépôt des priorités d'actions locales en matière de sécurité publique pour les années 2023-2024 adoptées par le comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains lors de sa séance tenue le 8 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ces priorités sont :

1. Réaliser des opérations de surveillance en sécurité ;
2. Réaliser des activités de lutte à la criminalité ;
3. Réaliser des activités de rapprochement et de proximité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.08

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier

APPUYÉE PAR Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE des priorités d'actions locales en matière de sécurité publique pour les années 2023-2024 pour les municipalités membres de la MRC des Maskoutains.

8.2. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AN 1 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation d'adopter chaque année son rapport d'activités en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation de transmettre ledit rapport à la MRC des Maskoutains en conformité avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport pour l'an 1 préparé par monsieur Richard Hébert, directeur incendie, relativement au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.09

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine

APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPROUVER le rapport annuel d'activités de l'an 1 relativement au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé ;

D'AUTORISER la transmission dudit rapport à la MRC des Maskoutains en concordance des obligations du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

8.3. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – MRC DES MASKOUTAINS

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;



ATTENDU QUE la MRC des Maskoutains désire présenter un projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.10

SUR LA PROPOSITION DE Léonard Gaudette
APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC des Maskoutains organisme responsable du projet.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. FACTURE D'EXCAVATIONS MICHEL LEMAY – DÉNEIGEMENT – DERNIER VERSEMENT ET PAIEMENT DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été établi entre la Municipalité et Excavations Michel Lemay pour le déneigement des rues de Saint-Bernard-de-Michaudville;

CONSIDÉRANT QUE le montant établi est de 79 500 \$ payable en 5 versements;

CONSIDÉRANT QUE le cinquième versement est désormais exigible;

CONSIDÉRANT QU'aucun bris n'a été observé.

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.11

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement de la facture au montant de 15 900 \$ taxes en sus et de payer la retenue de 10% au poste budgétaire 02 33000 443.

9.2. ENTRETIEN DES CHEMINS L'HIVER – ANNÉE OPTIONNELLE – AVIS DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et Excavations Michel Lemay ont signé un contrat d'entretien des chemins l'hiver valide pour une période de trois (3) ans, soit pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut, à l'expiration de la troisième année du contrat, renouveler le contrat pour une période additionnelle d'une (1) année, soit la saison 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit aviser l'entrepreneur si elle souhaite se prévaloir de cette année additionnelle, à défaut de quoi le contrat se terminera à la fin de la saison 2022-2023 ;

2023.05.12

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'INFORMER par écrit Excavations Michel Lemay que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a l'intention de poursuivre le contrat d'entretien des chemins en hiver pour la saison 2023-2024 au prix soumis de 80 000 \$ plus les taxes applicables.



9.3 RANG FLEURY – EMPIERREMENT DE LA SECTION NON ASPHALTÉE

CONSIDÉRANT QU'au début du mois d'avril la Municipalité a reçu une plainte concernant l'état du rang Fleury sur la section en gravier où se trouvent plusieurs cabanes à sucre ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a constaté la présence de nombreux trous de bonnes dimensions justifiant l'empierrement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont été avisés de la situation et ont approuvé l'ajout de pierres dans le rang Fleury afin d'assurer la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT la facture d'Excavation JD d'une somme de 1 005,60 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.13

SUR LA PROPOSITION D'Isabelle Hébert
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement de la facture d'Excavation JD d'une somme de 1 005,60 \$ plus les taxes applicables pour l'empierrement du rang Fleury au poste budgétaire 0232000521.

9.4 APPEL D'OFFRES SUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉ – RÉSULTATS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour le fauchage des levées de fossé de la saison 2023 par lequel elle a invité quatre entreprises à soumissionner ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission, soit :

- Les Entreprises Bellerose : 7 506 \$
- Les Entreprises Philippe Daigneault : 5 200 \$
- Les Constructions A. Claing : 3 800 \$

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse et les vérifications requises, le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises Philippe Daigneault ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.14

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RETENIR l'offre de service du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Philippe Daigneault, au montant de 5 200 \$ plus les taxes applicables le fauchage des levées de fossé de la saison 2023.

9.5 APPEL D'OFFRES SUR LES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – RÉSULTATS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour les travaux de rapiéçage d'asphalte de la saison 2023 par lequel elle a invité cinq entreprises à soumissionner ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission, soit :

- Groupe 132 : 60 074,44 \$ taxes incluses
- Vallières Asphalte : 56 596,44 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse et les vérifications requises, Vallières Asphalte est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix unitaire de 179 \$ la tonne métrique ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.15

SUR LA PROPOSITION DE Léonard Gaudette
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RETENIR l'offre de service du plus bas soumissionnaire conforme, soit Vallières Asphalte, au montant de 56 596,44 \$ taxes incluses, prix unitaire de 179 \$ la tonne métrique, pour les travaux de rapiéçage d'asphalte de la saison 2023 sur le territoire de la municipalité.

9.6 TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL RUE LAMOUREUX ET RUE CLAING – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS – APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT les dernières dispositions de la loi concernant la disposition des sols lors de travaux;

CONSIDÉRANT QU'il est désormais exigé que ceux-ci soient caractérisés afin de définir où ils devront être disposés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu des travaux sur la rue Lamoureux en 2023 et sur la rue Claing en 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux de jumeler les deux caractérisations ;

CONSIDÉRANT le bordereau préparé par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour l'appel d'offres de laboratoire ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.16

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'étude de caractérisation environnementale des sols de la rue Lamoureux et de la rue Claing ;

DE MANDATER le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains à procéder à une invitation à soumissionner.

10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

10.1. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – AVRIL 2023

M. Francis Girouard, inspecteur municipal, fait le résumé des tâches exécutées durant le dernier mois. Il fait également un suivi sur les prochains travaux à effectuer.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. OTJ ST-BERNARD INC. – PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2023

Les procès-verbaux des réunions du 18 et du 26 avril 2023 de l'OTJ St-Bernard ont été déposés au conseil.

11.2. OTJ ST-BERNARD INC. – CONCILIATION BANCAIRE D'AVRIL 2023

La conciliation bancaire du mois d'avril 2023 de l'OTJ St-Bernard a été déposée pour consultation au conseil.

Conciliation bancaire d'avril 2023	
Solde au compte 1 ^{er} avril 2023	11 127,90 \$
Dépenses	(8 245,89 \$)
Revenus	<u>6 623,93 \$</u>
Solde au compte au 30 avril 2023	9 505,94 \$



Chèques en circulation	<u>(11 449,34 \$)</u>
Montant disponible	(1 943,40 \$)

11.3 OTJ ST-BERNARD INC. – BILAN DU FESTIVAL DE MUSIQUE TRADITIONNELLE 2023

L'état des résultats du Festival de musique traditionnelle est déposé au conseil.

Revenus	31 439,94 \$
Dépenses	<u>(26 542,43)\$</u>
Excédent	4 897,51 \$

Le montant des revenus inclut un compte à recevoir de 500 \$.

11.4. OTJ ST-BERNARD INC. – DEMANDE D'APPUI – PROJET VEILLÉE DE DANSE DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ St-Bernard présente un projet de veillée de danse au Conseil québécois du patrimoine vivant qui offre un programme d'aide financière pour ce genre d'activité en amont de la Fête nationale ;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel déposé par Michel Riopel, coordonnateur au projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ St-Bernard souhaite obtenir l'appui de la Municipalité pour ledit projet qui aura lieu le samedi 17 juin en après-midi à l'église de Saint-Bernard-de-Michaudville si l'aide financière est accordée ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.17

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPUYER le projet de veillée de danse de l'OTJ St-Bernard tel que présenté ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à l'OTJ St-Bernard.

Madame la conseillère Isabelle Hébert s'est abstenue de voter sur la question.

11.5. OTJ ST-BERNARD INC. – DEMANDE D'APPUI ET AUTORISATION – DÉPÔT D'UN PROJET AU FONDS AGRIESPRIIT

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ St-Bernard souhaite déposer un projet au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet consiste à l'installation de lampadaires autour du terrain de balle-molle et le changement de l'éclairage de la patinoire pour des lumières DEL ;

CONSIDÉRANT QUE le sondage Rêver St-Bernard (2014) et le sondage du développement des loisirs (2019) soulignait le manque d'éclairage du terrain de balle-molle ;

CONSIDÉRANT QUE le passage à l'éclairage à la DEL à la patinoire permettrait d'économiser de l'énergie et d'être à la fois bénéfique pour l'environnement et pour l'économie de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain des loisirs (lot 5 378 074) sur lequel se trouvent les infrastructures visées appartient à la Municipalité de Saint-Bernard qui permet à l'OTJ St-Bernard de les utiliser gratuitement dans le cadre de ses activités ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.18

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine



APPUYÉE PAR Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPUYER le projet présenté au Fonds AgriEsprit par l'O.T.J. St-Bernard Inc. pour l'éclairage du terrain de balle-molle ainsi que le remplacement de l'éclairage de la patinoire par des luminaires à la DEL ;

D'AUTORISER l'organisme O.T.J. St-Bernard Inc. à effectuer les travaux requis sur le lot 5 378 074 s'il obtient tous les montants nécessaires à la réalisation de ce projet ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à l'O.T.J. St-Bernard Inc.

Madame la conseillère Isabelle Hébert s'est abstenue de voter sur la question.

12. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en avril 2023 ont été remis à chacun des membres du conseil.

12.2 SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE OFFERT PAR GESTIM – DÉSIGNATION DES PERSONNES-RESSOURCES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a retenu les services d'inspection municipale de la firme *Gestim inc.* par sa résolution 2021.10.10 ;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de spécifier les noms des inspecteurs en bâtiment de la firme *Gestim inc.* qui nous rendent les services d'inspection ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.19

SUR LA PROPOSITION DE Léonard Gaudette
APPUYÉE PAR Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RETENIR les services de Monsieur Alexandre Thibault, Monsieur Samuel Grenier ainsi que Madame Diane Mani de la firme *Gestim inc.* pour l'application des :

- Règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
- Règlements sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), sur la démolition d'immeubles et sur les dérogations mineures ;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;
- Règlement sur le captage des eaux souterraines ;
- Règlements de contrôle intérimaires de la MRC ;
- Règlement de la MRC relatif aux cours d'eau ;
- Règlement régional relatif à la protection des boisés (règlement de la MRC) ;
- Règlement relatif aux animaux
- Règlement G-200 et G200-1 ;
- Tout autre règlement relevant de l'inspecteur en bâtiment ;
- Le tout en rapport des lois et règlements provinciaux et fédéraux applicables.

12.3 ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE 2017-02

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté un règlement régissant le zonage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;



CONSIDÉRANT QUE les dispositions concernées par le présent projet de règlement restreignent les initiatives de certains citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son règlement de zonage no 2017-02 afin d'y apporter certains ajustements ;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant la popularité grandissante du phénomène socio-économique de la location d'immeubles et de logis à court terme et l'impact que ce phénomène peut avoir sur l'accessibilité au logement ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Hugo Laporte le 4 avril 2023 et que le premier projet de règlement numéro 2023-02 modifiant le règlement de zonage a été adopté lors de la même séance ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le lundi 8 mai 2023 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.20

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER sans changement le second projet de règlement 2023-02 amendant le règlement relatif au zonage 2017-02 afin d'encadrer l'usage de location court terme pour les résidences secondaires tel que déposé.

13. VARIA

13.1. PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES

CONSIDÉRANT QUE la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Charte de la famille ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des familles se tiendra du 15 au 21 mai 2023 sous le thème « Simplifier le parcours des familles » ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui nous touchent pour, ensemble créer des conditions pour que chacun de nous rende son expérience famille plus enrichissante ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.21

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROCLAMER la semaine du 15 au 21 mai 2023 Semaine québécoise des familles, sous le thème « Simplifier le parcours des familles ».



13.2. PROCLAMATION - JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a mis en place sur son territoire le projet IMAGES qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains est partenaire du projet RADAR (Réseau actif de dépistage des aînés à risque) qui contribue au maintien et au mieux-être des aînés dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.22

SUR LA PROPOSITION D'Isabelle Hébert

APPUYÉE PAR Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2023 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

D'INVITER la population de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

13.3. PROCLAMATION - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroule chaque année du 1^{er} au 7 juin ;

CONSIDÉRANT QUE les Québécoises et les Québécois sont invités à souligner cette semaine qui vise à appeler l'ensemble de la population à poser un geste simple pour réduire les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.23

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine

APPUYÉE PAR Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROCLAMER la semaine du 1^{er} au 7 juin 2023, la Semaine québécoise des personnes handicapées.

13.4. PROCLAMATION – MAI, MOIS DE SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES



CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la sclérose en plaques de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.24

SUR LA PROPOSITION DE Léonard Gaudette
APPUYÉE PAR Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROCLAMER le mois de mai « Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques »; et

D'ENCOURAGER la population à accorder généreusement son appui à la cause ;

D'ACCORDER un don de 50 \$ à l'organisme régional *Sclérose en plaques St-Hyacinthe Acton*.

13.6. DEMANDE D'APPUI – INITIATIVE MUNICIPALE AFIN DE DEMANDER UNE BONIFICATION DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gervais a adopté la résolution numéro 230110 à la séance du conseil du 10 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le texte de la résolution de la Municipalité de Saint-Gervais demande l'appui des municipalités, afin que le gouvernement du Québec et ses ministères liés aux institutions municipales bonifient les différents programmes de subvention et d'aide aux municipalités pour atténuer les impacts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, et ce, dans l'objectif de soutenir les investissements nécessaires au développement et au rayonnement des communautés ;

CONSIDÉRANT QUE les hausses de coût, la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux ainsi que les retards peuvent compromettre la réalisation de chantiers municipaux nécessaires pour assurer des services de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que le maintien de services de proximité pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens ainsi que la vitalité de leur milieu de vie est un facteur important pour la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.25

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPUYER la résolution numéro 230110 de la Municipalité de Saint-Gervais ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de bonifier les différents programmes de subvention et d'aide aux municipalités, afin d'atténuer les impacts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, et ce, dans le but de soutenir les investissements nécessaires au développement et au rayonnement des communautés ;



DE TRANSMETTRE la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de la Famille, au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, au ministère de l'Éducation, au ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au député de Richelieu.

13.7. APPUI D'UN COLLECTIF DE SIGNATAIRES CONCERNANT LA DÉNONCIATION D'ACTES D'INTIMIDATION AU SEIN DE L'APPAREIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'un élu de la Municipalité Wickham, monsieur Ian Lacharité, a démissionné de son poste de maire en mars dernier ;

CONSIDÉRANT QU'un collectif d'élus signataires ont publié une lettre ouverte le 24 mars 2023, afin de dénoncer les actes d'intimidation et de violence vécus par les élus et les fonctionnaires municipaux du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville appuie la dénonciation des actes d'intimidation et souhaite affirmer qu'elle supporte cette démarche issue du collectif de signataires ;

CONSIDÉRANT QUE la dénonciation des actes répréhensibles concerne tous les citoyens, élus ou fonctionnaires municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

2023.05.26

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier

APPUYÉE PAR Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPUYER la lettre datée du 24 mars 2023 réalisée par le collectif de signataires élus, afin de dénoncer les actes d'intimidation à l'endroit des élus et des fonctionnaires municipaux;

QUE le Conseil municipal invite tous les citoyens, fonctionnaires et les acteurs du milieu à contribuer à la préservation d'un environnement de vie en dénonçant les actes d'intimidation ou répréhensibles dont ils pourraient être témoins, afin de favoriser un environnement de vie dans lequel tout un chacun peut jouer son rôle sans vivre dans la peur de menaces et de représailles.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Maskoutains, à la MRC de Drummond, à la Municipalité de Wickham, ainsi qu'à la Fédération québécoise des Municipalités.

13.8. PROPOSITION D'EXTENSION DU TERRITOIRE DE LA RÉGION DE BIOSPHERE DU MONT SAINT-HILAIRE – APPUI ET ENGAGEMENT

ATTENDU QUE le statut de Région de biosphère est une reconnaissance officielle de l'UNESCO ;

ATTENDU QUE le réseau mondial des Régions de biosphère compte plus de 738 réserves dans 134 pays, dont 22 sites transfrontaliers ;

ATTENDU QUE le Canada compte 19 Régions de biosphères qui représentent la diversité du pays au niveau géographique, climatique, écologique, économique et culturel ;

ATTENDU QUE la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire a été reconnue par l'UNESCO en 1978, devenant ainsi la première Région de biosphère au Canada ;

ATTENDU QUE les objectifs principaux visés pour les territoires désignés comme Région de biosphère par l'UNESCO sont la conservation des milieux naturels, le développement économique et humain durable, le développement des compétences (éducation, formation et recherche scientifique) et la réconciliation avec les peuples autochtones (Canada) ;

ATTENDU QUE l'extension du territoire de la Région de biosphère contribuerait intrinsèquement à l'atteinte des objectifs mentionnés ci-haut et qu'il s'agit de l'une des recommandations provenant de l'évaluation périodique de la Région de biosphère transmise à l'UNESCO en 2017 ;



ATTENDU QUE les municipalités de la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire faisant partie de l'extension du territoire pourraient bénéficier d'un accompagnement particulier pour l'élaboration de projets permettant d'atteindre les objectifs principaux des Régions de biosphère ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite éventuellement faire partie de la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire (UNESCO) ;

2023.05.27

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE, par la voie de cette résolution, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'engage à participer activement à l'avancement dans sa communauté des objectifs principaux des Régions de biosphère, en collaboration avec Connexion Nature, l'organisme mandaté par l'UNESCO, pour :

- Protéger les milieux naturels (terrestres, aquatiques);
- Soutenir et préserver le patrimoine culturel;
- Développer l'économie de manière durable;
- Minimiser les impacts sur l'environnement;
- Informer, former et éduquer sa population à l'égard de ces objectifs;
- Participer à la réconciliation avec les peuples autochtones.

13.9. DEMANDE DE DON – INSTITUT DOUGLAS

CONSIDÉRANT QUE l'Institut Douglas a fait parvenir une demande de don à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'Institut Douglas est un chef de file international en soins, recherche et enseignement en santé mentale qui offre des services spécialisés et surspécialisés dans un contexte de continuum de soins avec ses partenaires de la première ligne, misant sur la prévention et le rétablissement, et contribue à la déstigmatisation de la maladie mentale ;

2023.05.28

SUR LA PROPOSITION DE Christine Langelier
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE FAIRE un don de 50 \$ à l'Institut Douglas.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 21 h 15 à 21 h 18

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023.05.29

SUR LA PROPOSITION DE Vanessa Lemoine
APPUYÉE PAR Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :
QUE cette séance ordinaire soit levée à 21 h 51.

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés.

Je, Guy Robert, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Guy Robert
Maire

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière